



LA LETTRE

..... Le magazine d'information du SICTOM Sud-Allier >> N°15 - Juin 2017



MERCI pour
votre
engagement !



Chers utilisateurs des services du SICTOM sud Allier,

L'année 2016 a été marquée par plusieurs événements qui laisseront des traces dans la vie de notre collectivité.

Le plus triste fut bien évidemment le décès de notre collègue et amie Anne Marie Defay qui depuis plus de quinze ans participait à la vie de notre syndicat, d'abord comme membre du bureau puis comme vice-présidente. Nous garderons tous le souvenir de sa gentillesse, de son enthousiasme et de sa fidélité aux objectifs que nous avons déterminés ensemble.

Cette année aura aussi été celle pendant laquelle nous avons solutionné des dossiers qui polluaient notre réflexion. Finis les emprunts toxiques que le système bancaire nous avait introduit dans notre gestion financière.

Au cours de 2016 nous avons également avancé de manière positive dans le règlement du dossier du mauvais fonctionnement de l'aéro-condenseur qui sera définitivement clos dans les prochaines semaines.

Ces décisions actées pour l'essentiel à l'unanimité par les délégués de vos communautés de communes nous permettent aujourd'hui d'envisager sereinement l'avenir de notre collectivité.

Ainsi après avoir réussi grâce à une gestion financière rigoureuse à stabiliser les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, nous sommes maintenant capables dès 2017 de diminuer son montant, objectif que nous nous étions fixé depuis plusieurs années.

Cette Lettre vous permettra, je l'espère, de mieux suivre l'évolution de notre syndicat intercommunal auquel nous sommes particulièrement attachés.



Pierre COURTADON,

Président SICTOM Sud-Allier



SOMMAIRE

3 - ACTUS

4 - DOSSIER

Le coût de nos déchets à la loupe

7 - VIE DU SICTOM

8 - ENSEMBLE, MOINS DE DECHETS

Bilan du PLP

Initiatives locales

14 - COLLECTE & TRAITEMENT

Nouveaux équipements

Travaux UVEOM

17 - DANS NOS DECHETTERIES

Déchets Spécifiques des Ménages

18 - L'ASTUCE RÉDUC

Stop Pub

Sac et vaisselle réutilisables

19 - BON DE COMMANDE COMPOSTEURS

LA LETTRE Magazine d'information du SICTOM Sud-Allier

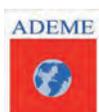
*Directeur de publication M. Pierre COURTADON *Conception, rédaction : SICTOM Sud-

Allier *Visuels, photos : SICTOM Sud-Allier, Eco-mobilier, Eco-DDS

*Impression : L'imprimeur.com - 80 avenue Jean Jaurès - Espace Mozac - 63200 RIOM

*Tirage : 43 800 exemplaires *Dépôt légal : 2007 - ISSN 1779 - 5257

Imprimé sur papier 100% recyclé



Pour tout renseignement complémentaire, nous vous invitons à nous contacter :

SICTOM Sud-Allier
10 rue des Bouillots
03500 BAYET

04.70.45.51.67 - N° vert 0 800 831 628

www.sictomsudallier.fr

Facebook : SICTOM-Sud-Allier

Tri du mobilier

Aujourd'hui, ce sont 6 déchetteries du SICTOM Sud-Allier qui sont dotées d'une benne éco-mobilier, dédiée au tri des déchets d'éléments d'ameublement: Charmeil, Gannat, Seuillet, St Prix, St Yorre et Varennes/Allier. En 2016, 774 tonnes de mobilier usagé ont ainsi pu être récupéré dans ces déchetteries.

Par le biais de cet éco-organisme dédié à la collecte, au recyclage et la réutilisation du mobilier domestique, le SICTOM peut désormais proposer une collecte séparée des déchets d'éléments d'ameublement domestique, ce qui est une étape essentielle en vue de leur recyclage.



**MOBILIER
USAGÉ**

écomobilier
COLLECTER · TRIER · RECYCLER

Allier TRI

Les six structures publiques gérant les déchets dans l'Allier* se sont associées pour créer un centre de tri départemental, via une société publique locale. Le budget prévisionnel prévoit 10 millions d'euros pour la construction du centre de tri qui devrait être mis en service mi 2019, sur le site du SICTOM Nord Allier à Chézy. Le futur centre de tri traitera les 17 000 tonnes d'emballages ménagers recyclables actuellement produites dans l'Allier, avec un potentiel pouvant même aller au-delà de 20 000 tonnes.

« Cette nouvelle structure remplacera les deux existantes, à Chézy et Cusset, qui sont obsolètes aux regards des normes actuelles, nous pourrions ainsi trier des plastiques qui ne sont pas recyclés aujourd'hui », confiait François DARD, vice-président du SICTOM Sud Allier à La Montagne en mai 2016.

Les travaux pour cet investissement créateur d'emplois (entre 13 et 19 équivalents temps plein) pourraient débuter au deuxième semestre 2017 et se terminer début 2019.



*Les Sictom, Sirom ou Smirtom Nord Allier, Sud Allier, Cérilly, Lurcy-Lévis et Région montluçonnaise et Vichy Communauté.

Nos déchets sont "Magie"

Un programme d'actions centré sur la réduction de nos déchets a été lancé fin 2016 entre le centre social rural La Magic à Broût-Vernet et le SICTOM Sud-Allier.

L'organisation d'ateliers de mobilisation personnelle sera notamment l'occasion de créer un jardin partagé au sein de la commune avec des éléments et matériaux de récupération. Qui dit jardin, dit compostage : un composteur a ainsi été installé pour permettre aux jardiniers d'y déposer les végétaux et biodéchets et obtenir ainsi un amendement 100% naturel et gratuit.



Partage inter-génération autour des hôtels à insectes EHPAD de Vendat

Lors des vacances de Pâques, la «ronde des ateliers» de La Magic a proposé aux petits comme aux grands, la création de boîtes à livres pour faire circuler les livres autour de soi, ainsi que la réalisation d'hôtels à insectes qui participent à attirer les insectes utiles au jardin et contribueront à enrichir, au fil des ans, la micro faune d'insectes auxiliaires et pollinisateurs du jardin.

La Magic s'était déjà engagée dans la démarche «moins de déchets», notamment lors de leurs événements, avec l'utilisation de gobelets réutilisables, le tri des emballages et le choix de produits locaux, le moins emballés possible.

DOSSIER



Le coût de nos déchets à la loupe

La gestion des déchets est un processus complexe et coûteux qui nécessite la mise en oeuvre de nombreux services de proximité pour les collecter, mais aussi pour les valoriser ou les éliminer.

Chacun de nous participe au financement de ces services via la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères), mais savez-vous ce qu'elle permet de financer ?

Ensemble, décryptons la TEOM...



Depuis la loi du 15 juillet 1975, tout producteur de déchets est responsable de leur élimination. Pour les particuliers, cette responsabilité est confiée aux communes via les intercommunalités (communautés de communes, communautés d'agglomération et SICTOM).

Pour financer le service de gestion des déchets, les collectivités disposent des recettes provenant des ventes de matériaux, des prestations et du soutien des éco-organismes. Toutefois, la source principale de financement est la TEOM. Pour 2016, elle représentait ainsi 42% des recettes de fonctionnement du SICTOM.

Qu'est-ce que la TEOM ?

Il s'agit d'une taxe basée sur le foncier bâti. Elle est perçue avec la taxe foncière et son montant varie en fonction de la valeur locative du logement ou du local. La TEOM est perçue pour le compte des collectivités locales par les Centres des Finances Publiques qui la leur reversent en prélevant 8% de frais de gestion.

Et la redevance spéciale ?

Depuis 1992, la TEOM doit être complétée par une redevance spéciale perçue auprès des usagers hors ménages (entreprises, commerces, établissements publics) dont les déchets sont collectés par la collectivité. Le SICTOM Sud-Allier a instauré cette redevance en 1994.

La redevance spéciale correspond au paiement, par les producteurs de déchets non ménagers, de la prestation de collecte et de traitement de leurs déchets effectuée par la collectivité. Elle est calculée en fonction du service rendu et notamment de la quantité de déchets éliminés. Elle est destinée à couvrir les charges supportées par la collectivité pour l'élimination de ces déchets.

8 134 tonnes de DIB (Déchets Industriels Banals) collectés en 2016 dans le cadre de la redevance spéciale

TAXES FONCIÈRES 2015 - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Département : _____ Commune : _____

	Commune	Syndicats de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales (1)	Taxe ordures ménagères (2)	Taxe GEMAPI (3)	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2014	%	%	%	%	%	%	%
	Taux 2015	%	%	%	%	9,13	%	%
	Adresse							
	Base					1279		
	Cotisation					117		
	Adresse							
Propriétés non bâties	Taux 2014	%	%	%	%	%	%	%
	Taux 2015	%	%	%	%	%	%	%
	Base							
	Cotisation							
	Cotisations 2014							
	Variation en % (4)	%	%	%	%	%	%	%
Dégrevement jeunes agriculteurs				Base du forfait forestier (5)	Majoration base terrains constructibles commune (6)	Majoration base terrains constructibles intercommunalité (6)	Caisse d'assurance des accidents agricoles	
Base «Etat»								
Base «collectivité»								
Les taxes spéciales comprennent la TSE Grand Paris pour 5€ et la taxe additionnelle spéciale annuelle Ile-de-France pour 59€ Le versement net de votre commune au fonds de solidarité de la région Ile-de-France s'élève à 215 485 € La base communale des terres agricoles exonérée est de 1 €					Montant des frais, qui s'élève à 8% 9€			
Références administratives : 75C					Montant de la TEOM			
					Montant de votre impôt : 126€			

Lecture de la taxe foncière

Le taux de la TEOM est voté chaque année par les communautés de communes et d'agglomération du territoire. Ce taux est le rapport entre le produit attendu pour un périmètre donné et le cumul de bases foncières sur ce même périmètre.

Par exemple, sur une commune A, le besoin en financement est 20 000€ pour collecter et traiter l'ensemble des déchets des habitants pour un an. Le cumul de bases foncières sur cette commune est 170 000€. Le taux d'imposition pour la TEOM sera alors de $20\ 000 / 170\ 000 = 11,76\%$.

Calcul du montant de la TEOM payé par chacun

A l'aide du taux voté par les intercommunalités, le Trésor Public calcule la part de chacun en le multipliant à la valeur locative de chaque habitation ou local.

Dans l'exemple ci-dessus, si une famille de la commune A possède une maison ayant une valeur locative correspondant à un cumul de bases foncières de 1000, elle paiera $1000 \times 11,76\% = 117,6€$ de TEOM, auxquels l'Etat ajoutera 9€ de frais de gestion.

Baisse de la TEOM

Après 7 ans de stabilité de la TEOM, il a été décidé par les élus du SICTOM Sud-Allier d'enclencher une diminution de la pression fiscale à partir de 2017. Tous les foyers des 136 Communes desservies seront ainsi concernés.

2016 a vu la clôture des 2 plus importants dossiers contentieux du SICTOM et leur impact positif pour ses finances. La renégociation des emprunts structurés et l'aide du fonds de soutien de l'Etat qui y est associée, permettant de dégager près de 600 000 € par an de marges de manœuvre. De même, l'accord transactionnel conclu dans le contentieux concernant l'aérocondenseur de l'usine d'incinération a permis au SICTOM de récupérer près de

700 000 € en fin d'année et de sécuriser ce dossier.

Dans ces conditions, et compte tenu du parfait contrôle des dépenses malgré leur évolution défavorable - en particulier suite à l'augmentation de la TGAP (taxe sur les activités polluantes) - il a été décidé d'engager une baisse de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour les 100 000 habitants du territoire du SICTOM Sud-Allier.

Si la baisse sera mesurée en 2017, cette diminution sera reconduite lors des prochaines années avec une accélération après 2020, lorsque la baisse de l'annuité de la dette sera particulièrement marquée, dégageant ainsi de nouvelles marges de manœuvre.



DOSSIER

Combien nous coûtent nos déchets ?

le coût de collecte et de traitement varie selon le type de déchets et la fréquence de collecte. En 2017, le cout par habitant varira de 124,13€ à 111,90€, soit une baisse de 0,27% par rapport à 2016. Compte-tenu de la hausse des bases taxables présentes sur le territoire, la baisse s'élève de 1,1 à 1,18% sur les taux.

Le coût de traitement des ordures ménagères, incinérées à Bayet, est nettement plus élevé que le coût de tri des emballages ménagers recyclables. Chaque usager peut participer à la maîtrise de ce coût grâce à deux gestes simples : réduire sa production d'ordures ménagères et trier ses emballages et papiers.

De votre poubelle, jusqu'à sa valorisation, le déchet passe par plusieurs étapes. D'abord, l'étape de pré-collecte pendant laquelle il est déposé dans un contenant (poubelle, bac ou sac jaune ou colonne de tri), puis la collecte avec les camions bennes du SICTOM. Ensuite, chaque déchet est dirigé vers sa destination finale pour être traité : recyclage ou valorisation énergétique ou matière.

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES



1 fois/semaine **31,26€**

36,11€ 2 fois/semaine

3 fois/semaine **37,72€**

19,03€ Bacs de regroupement

COLLECTE ET TRI DES EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES



3,51€

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE par incinération des ordures ménagères



57,18€

COLLECTE DES ENCOMBRANTS + ÉPAVES



1,30€

FONCTIONNEMENT DES DÉCHETTERIES et valorisation des déchets + ISDI GANNAT



23,89€

FRAIS DIVERS + ADMINISTRATION SICTOM



6,99€

VIE DU SICTOM

Disparition d'Anne-Marie DEFAY



Le 14 mars 2016, le SICTOM Sud-Allier a eu la très grande tristesse d'apprendre la disparition d'Anne-Marie DEFAY, décédée à l'âge de 67 ans.

Depuis 2014, Anne-Marie DEFAY occupait la fonction de vice-présidente en charge de la collecte sélective et de la prévention des déchets. Elle était élue au SICTOM depuis 1995.

Tous ses collègues sont unanimes pour saluer les nombreuses qualités de cette personnalité particulièrement reconnue pour ses qualités relationnelles et son dynamisme. Femme de proximité et d'engagement, Anne Marie Defay était notamment appréciée pour sa grande capacité de travail, son dévouement au service public et sa courtoisie qui la rendait si sympathique.

Le 10 mars 2017, le président Pierre COURTADON, accompagné de ses vice-présidents, de l'équipe de direction du SICTOM Sud-Allier, et en présence de la famille d'Anne-Marie DEFAY, a inauguré une salle Anne-Marie DEFAY au siège du SICTOM Sud-Allier à Bayet.



M. DEFAY, M. COURTADON, président et M. BIDAUD, vice-président

Election de Claire MATHIEU-PORTEJOIE

C'est lors du Comité Syndical du 10 octobre 2016 que Claire MATHIEU-PORTEJOIE a été élue deuxième vice-présidente du SICTOM Sud-Allier avec une délégation en matière de prévention des déchets et de collecte sélective des déchets ménagers.

Pierre COURTADON a précisé que cette élection s'inscrivait dans la digne continuité des engagements du SICTOM et permettait au bassin de Gannat d'être à nouveau représenté au sein de l'exécutif du Syndicat par une femme reconnue de tous pour ses qualités et ses compétences ».

André BIDAUD, premier vice-président, est intervenu pour soutenir cette proposition et



Mme THEVENIOT, directrice adjointe, M. BIDAUD, vice-président, M. VALERO, directeur général des services, M. COURTADON, président, M. BLETTY, M. DARD et Mme MATHIEU-PORTEJOIE, vice-présidents

souligner « les qualités humaines exceptionnelles du maire de Jenzat », qui était une intime d'Anne-Marie DEFAY.

Il mentionnait enfin, le symbole que cette élection représente puisque Claire MATHIEU-

PORTEJOIE est la fille de Jean PORTEJOIE, prédécesseur de Pierre COURTADON, et tout premier président du SICTOM Sud-Allier.

ENSEMBLE, MOINS DE DÉCHETS



Prévention des déchets : le programme fait recette



2014 - Remise des diplômes éco-citoyens aux 6^{èmes} du collège Antoine de St Exupéry à Varennes/Allier



2016 - Atelier cuisine anti gaspi au collège Jean de la Fontaine de St Germain des Fossés

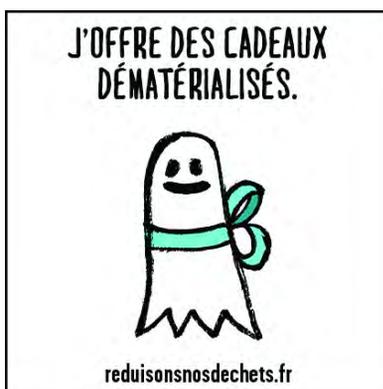
Tout déchet a un impact sur l'environnement : il consomme des énergies fossiles pour sa production et son transport.

Les déchets ont aussi un coût pour la collectivité : il faut les collecter, les traiter, les recycler...

Le meilleur déchet est donc celui qu'on ne produit pas. Prévenir plutôt que guérir : la règle vaut aussi pour les déchets !

C'est dans cet optique que le SICTOM Sud-Allier s'est engagé dans un Programme Local de Prévention des déchets avec l'ADEME en octobre 2011 avec un objectif fixé par le Grenelle de l'environnement : réduire la production d'ordures ménagères et d'emballages recyclables de 7% en 5 ans.

Qu'en est-il 5 ans plus tard ?



Le Programme Local de Prévention des déchets mené par le SICTOM Sud-Allier et ses partenaires locaux a livré un bilan très encourageant : en 5 ans, les ordures ménagères et emballages recyclables ont diminué de 9% par rapport à 2011 avec 281kg par habitant/an (193kg/hab. pour les ordures ménagères -hors déchets industriels- et 88kg/hab. pour les emballages). Dans le même temps, les tonnages des déchets dirigés vers l'incinération ont enregistré une baisse de 14% et les quantités d'emballages ménagers recyclables ont augmenté de 12% !

Il reste toutefois une marge de progression pour réduire la production de déchets, diffuser les bonnes pratiques et valoriser les structures participant à la réduction des déchets...

Dans les prochaines années, le SICTOM Sud-Allier poursuivra ainsi ses missions de prévention et accentuera certaines actions porteuses de résultats tout en préservant la mobilisation des acteurs du territoire et en les accompagnant au mieux.

Chaque acteur local et chaque usager a son rôle à jouer : la gestion de nos

déchets est l'affaire de tous !

Ce dossier est l'occasion de présenter quelques actions mises en oeuvre sur le territoire, avec un retour en chiffres et en images.



200 partenariats locaux



77% des communes engagées dans le compostage de cimetière + de 2 600 composteurs vendus



21 000 gobelets réutilisables distribués



19 500 élèves sensibilisés



+ de 1 300 tonnes de textiles collectés



5 déchetteries équipées d'un espace «réemploi» Partenariat avec 2 structures locales + de 100 tonnes détournées

-37kg par habitant d'ordures ménagères et d'emballages !

730
interventions
4 collèges témoins
3 établissements
E3D
4 Eco-Ecoles

De la maternelle au lycée, le SICTOM Sud-Allier est intervenu auprès de 19 500 élèves en les sensibilisant aux enjeux de la gestion de nos déchets et en accompagnant les établissements dans la mise en oeuvre de projets concrets : généralisation du tri, lutte anti-gaspi dans les cantines, compostage des biodéchets, création de jardins pédagogiques...

Moins de déchets, même à l'école !

Lors des 5 années du PLP, les animateurs du SICTOM Sud-Allier ont su faire évoluer leur catalogue d'animations adaptées à chaque niveau selon les programmes éducatifs et les projets d'établissements.

Contes, saynètes, chants, approche des p'tites bêtes du compost ou encore poubelle pédagogique pour les plus jeunes, découverte des modes de traitement des déchets, visites de sites, approche de l'éco-consommation pour les primaires avec la validation de passeports puis la remise de diplômes éco-citoyens pour valider les acquis. Collégiens et lycéens sont sensibilisés via des concours, des temps d'échanges et par des interventions plus approfondies. Les structures sont également équipées de poubelles et signalétique pour le tri, mais aussi de composteurs afin de valoriser les déchets organiques sur place.

Halte au gaspillage alimentaire !

Initié en octobre 2015 à l'occasion de la journée nationale de lutte contre le gaspillage alimentaire, le concours «un self 0 gaspi» a mobilisé 10 collèges et lycées autour d'un menu unique pour lequel les restes de repas ont été pesés avec des moyennes allant de 8g/plateau à 121g/plateau !

Ce concours ayant remporté un franc succès a participé à créer une émulation et une prise de conscience des directions et agents de cuisine des quantités de nourriture qui étaient chaque jour jetées à la poubelle...

Des actions correctrices ont alors été testées : placer le pain à la fin du self et non au début, adapter

la quantité de nourriture dans les assiettes à l'aide d'un affichage petite/grande faim, instaurer des campagnes de pesées régulières avec une communication des résultats aux élèves et responsabiliser ces derniers en leur demandant de trier leurs restes de repas à l'aide de tables de tri.

Quelques actions...

Au collège Victor Hugo à Saint-Yorre



Produits frais, cuisine maison, au collège, il y a déjà peu de gaspillage : 66 grammes/plateau en moyenne. Monique TOUCHARD, responsable de cuisine, Lionel GOBRON, second et Nathalie COMBARET, aide cuisine souhaitent faire encore mieux ! Des portions adaptées à la faim des élèves et, à suivre début juin, la confection d'un repas complet à base de restes, pour un concept 0 déchet. Ce sera également l'occasion pour 6 éco-délégués de 6^{ème} et des élèves de 3^{ème} de participer à un atelier cuisine animé par Françoise PIEGAY et de découvrir les coulisses de leur self. Les déchets de préparation de repas et les restes crus, issus des plateaux, sont par ailleurs compostés sur place. Bravo !

A l'école de Paray/Briailles

A l'occasion d'un TAP en 2015, Evelyne LYPHOUT, secrétaire à la mairie de Paray, et Hélène BONNET, ambassadrice du tri et de la prévention des déchets au SICTOM, toutes les 2 guides-composteurs, ont installé un composteur dans la cour de l'école.



Les enfants présents ont ainsi appris comment et pourquoi faire du compost, ils ont rempli un autre composteur de broyat en ramassant des feuilles mortes rassemblées par le vent.

Depuis, chaque jour, 2 enfants (1 petit de la maternelle et 1 grand de la classe de CE1/CE2) avec l'accompagnement d'Isabelle PÉPIN, cantinière, viennent vider un seau rempli d'épluchures de légumes préparés le matin et de fruits éventuellement servis au repas.

Les élèves sont très enthousiastes de participer au tri des déchets organiques qui sont prosuits à la cantine.

De temps en temps, Evelyne demande à l'un de ses collègues employé municipal de mélanger le tout et d'arroser si besoin.



ENSEMBLE, MOINS DE DÉCHETS



TRONGET - Le collège, élève modèle de l'anti-gaspi & du compostage

Témoignage

Lors de la Semaine nationale du compostage de proximité (25 mars-9 avril 2017), nous sommes allés à la rencontre de M. David TOUYERAS, chef de cuisine au collège Charlotte Delbo à TRONGET, pour recueillir ses impressions quelques mois après le lancement d'un projet complet alliant lutte contre le gaspillage alimentaire et compostage. Témoignage d'un professionnel motivé, fourmillant de bonnes idées...

Avec 150 repas servis quotidiennement au self pour les élèves de primaire et de collège, l'équipe de cuisine jetaient, en moyenne, 13 kg de restes alimentaires chaque jour avant le lancement de la démarche. "Cuisiner des produits frais, les transformer pour finalement les voir partir à la poubelle, ça me fendait le cœur" réagit M. TOUYERAS. Préoccupé par cette triste constatation et avec une forte volonté d'améliorer la situation, il profite des formations "guide composteur" organisées par le conseil départemental de l'Allier pour se former aux techniques du compostage auprès de Pierre FELTZ. Ainsi armé de ce

nouveau bagage, il va se lancer dans une démarche globale visant à réduire le gaspillage alimentaire et à composter les déchets organiques, entraînant dans son sillage le collège tout entier : ses collègues de l'équipe de cuisine, l'administration, l'équipe enseignante et bien sûr les élèves !

Depuis l'automne 2016, Karine COURTADON, animatrice au SICTOM Sud-Allier, accompagne régulièrement M. TOUYERAS dans les moments clés du projet: implantation d'une table de tri puis pesées des restes de repas avec une sensibilisation des élèves, démarrage des composteurs, test des affiches "petite faim/grosse faim"... Le partenariat fonctionne et les résultats sont là pour le prouver. Aujourd'hui, le dialogue entre élèves et agents de cuisine est permanent pendant le passage au self, puis chaque élève débarrasse son plateau sur la chaîne de tri afin de séparer les déchets, les restes sont pesés et chaque semaine, les résultats sont affichés et sont convertis en nombre de repas gaspillés ou en euros : des chiffres marquants et parlants.

Les 4 composteurs mis à disposition par le SICTOM Sud-Allier se remplissent vite et bientôt, le premier compost pourra être utilisé. Restes de préparation de repas, aliments crus, cuits, viande, poisson... tout est composté. Du broyat est régulièrement apporté par le CTER du Montet afin d'être mélangé aux déchets alimentaires, très humides.

"Je suis allé sensibiliser tous les 6^{èmes}, en classe de SVT. On a parlé compostage, gaspillage, il y a eu de bons échanges, maintenant, je ne les lâche plus" conclut le chef. Effectivement, nous comptons sur lui pour poursuivre cet engagement exemplaire et transmettre son expérience...

750 litres de déchets en moins sur 5 jours

340€ économisés en 6 semaines grâce aux gestes anti-gaspi

**10kg de légumes
2 pains économisés sur 5 jours**

Eco-manifestations

Des gobelets pour éviter une montagne de déchets...

Plus de 21 000 gobelets distribués sur le territoire... c'est 2 à 3 fois ce chiffre de gobelets jetables évités !

La volonté, chez les organisateurs d'événements locaux, d'agir pour préserver l'environnement, est grandissante ; elle se traduit notamment par **135 conventions de partenariat signées** avec le SICTOM Sud-Allier depuis 2013.

Le Syndicat a souhaité encourager les organisateurs à intégrer la prévention des déchets dans leurs préoccupations en conditionnant la mise à disposition gratuite de matériel (bacs supplémentaires), ainsi que la collecte et le traitement gratuits des déchets à l'adoption de gestes de réduction et de tri.

Le petit plus pour franchir le pas : le don de gobelets réutilisables !

Les organisateurs ont aussi compris que la démarche est non seulement simple à instaurer mais aussi économique. Les boissons achetées en grands contenants puis servies au verre reviennent moins cher que les canettes.

Vide-grenier, kermesse, festival, randonnée, tournoi sportif, trail..., les rassemblements utilisant les gobelets réutilisables sont variés.

Le gobelet réutilisable est l'alternative évidente à la vaisselle jetable vouée à disparaître en 2020 comme prévu dans la loi de transition énergétique. Sur le plan environnemental, il permet d'éviter un déchet, de conserver la propreté des lieux et de préserver les ressources naturelles.

Quelques actions...

L'Association Nationale Cultures du Monde, basée à Gannat, a très vite adopté la démarche zéro déchet pour son festival



qui accueille plus de 60 000 visiteurs en moyenne chaque année : gobelets et plateaux repas réutilisables, boissons en grands contenants, produits locaux... De plus, chaque année, les bénévoles, jeunes de tous pays, sont formés aux consignes de tri pour veiller à ce que les déchets soient jetés dans les "bonnes" poubelles. Aujourd'hui, les visiteurs sont habitués aux gobelets consignés et les erreurs de tri sont beaucoup moins nombreuses.



Depuis 2014, le SICTOM Sud-Allier participe à la collecte d'objets réemployables pour la Recyclerie de Cusset dans 3 déchetteries implantées sur le périmètre de Vichy Communauté : **Charmeil, Seuillet et St Yorre**. La déchetterie du **Mayet de Montagne** a également intégré cette convention depuis 2017. En 2 ans, ce sont près de 90 tonnes d'objets qui ont ainsi été mis de côté par les gardiens des déchetteries et qui ont été dirigés vers la Recyclerie.

Ouvert à tous, les mercredis et samedis et les lundis après-midi, le magasin de la Recyclerie permet de donner une seconde vie à des objets qui auraient pu finir à la poubelle. On y trouve de tout et à petit prix, ce qui permet à chacun de s'équiper à moindre coût. **Depuis son ouverture en 2013 ce sont près de 500 tonnes d'objets qui ont été détournés des poubelles.** Acheter à la Recyclerie, c'est faire un geste pour l'environnement mais c'est aussi

encourager un projet à vocation sociale puisque l'association permet l'insertion par le travail de personnes éloignées de l'emploi.

Des liens tissés avec Pain Contre La Faim / Le Relais pour la collecte des textiles

Le partenariat conclu avec Pain Contre La Faim / Le Relais permet de maintenir un réseau important de colonnes sur l'ensemble du territoire -avec un maillage d'une borne textiles pour 730 habitants- et d'en assurer la collecte régulièrement, tout en travaillant avec les associations caritatives locales et les EHPAD.

Des établissements scolaires bénéficient également de mini bornes pour collecter les textiles avec des temps forts dans l'année.

Avec 150 points de collecte implantés sur nos communes, en 5 ans (*retrouvez leur localisation précise sur notre site internet www.sictomsudallier.fr*), 1500 tonnes de textiles, linge de maison, chaussures et petite maroquinerie ont été collectés puis valorisés : 61% sont réemployés, 36% sont

Réemploi - don

recyclés en isolant ou en chiffons d'essuyage et 3% (déchets) sont incinérés.

Emergence des boîtes à don

Une convention de partenariat a été établie fin 2016 avec l'association Banc Public de Combémoré, basée à Nades, pour la collecte ponctuelle d'objets réemployables sur la déchetterie d'Ebreuil et sur la possibilité de mener des actions de sensibilisation et des ateliers autour de la réparation et du réemploi.

Des boîtes à livres sont aussi venues égayer notre paysage ces dernières années : réaménagement des anciennes cabines téléphoniques devenues obsolètes, construction de petites cabanes... On prend, on rapporte, on conserve, on remplace... avec une devise : « Faites passer les livres et le plaisir de lire ! » Une idée qui concilie recyclage et côté pratique.

ENSEMBLE, MOINS DE DÉCHETS

Compostage

Adoptons la compost attitude !

Avec les restes du jardin et de la cuisine -qui représentent tout de même un tiers de notre poubelle- on dispose de bons ingrédients pour faire son compost. Le compostage, c'est possible quand on vit dans une maison, mais aussi en appartement !

La promotion du compostage a été l'une des actions phares du Programme Local de Prévention des déchets. Cette pratique offre en effet aux habitants la possibilité de pouvoir diminuer efficacement leurs déchets à domicile ou à proximité. Pour ce faire, le SICTOM Sud-Allier propose des composteurs en bois et accessoires, ainsi que la livraison et l'installation gratuites à domicile par un maître composteur. Des conseils pratiques et des informations dédiées sont également régulièrement diffusés auprès des ménages.

En moyenne, la pratique du compostage permet à chacun de réduire le poids de sa poubelle de 40 kg par an et par habitant !

Compost des villes, compost des champs...

Le compostage n'est pas réservé aux seuls propriétaires de jardin. Fleurs en balcons ou en terrasses, potagers en carrés ou en plates-bandes... ont aussi droit à leur compost !

Si vous avez un jardin, il vous suffit de trouver la taille adéquate de composteur, voire même de faire votre compost en tas.

Si vous êtes en appartement, vous pouvez aussi faire du compostage. Seul, vous pourrez opter pour un lombricomposteur installé dans votre appartement et si vous êtes plusieurs voisins intéressés, il vous suffit de partager un grand composteur au pied de votre immeuble. Le

SICTOM accompagne 11 sites de compostage de proximité, dont 7 résidences et lotissements et 4 campings. **Si vous souhaitez implanter un site de compostage près de chez vous pour le partager avec vos voisins, contactez-nous au 0 800 831 628.**

Grâce aux formations organisées par le département durant 4 ans, 25 personnes du territoire ont été formées guides composteurs et sont aujourd'hui à vos côtés pour apporter un appui technique, développer des projets et effectuer un suivi des sites de compostage.

Témoignage de **Mme Nathalie DANIEL, guide composteur à BOUCÉ.**

«Un composteur a été installé à l'école de BOUCÉ dans le cadre des TAP (Temps d'Activité Périscolaires) en novembre 2015. Cette installation s'est faite en étroite collaboration avec le SICTOM Sud-Allier. Le composteur implanté à l'école est alimenté par les déchets du restaurant scolaire et les activités cuisine des TAP. A ce jour, le compost est en phase d'humification. Il viendra prochainement alimenter les activités jardinage. En effet, un jardinet pédagogique a été

25 guides composteurs à votre service

réalisé pour faire le lien avec la démarche. A la rentrée scolaire 2016-2017, Aurélie GALLET, maître composteur du SICTOM a fait découvrir la faune du compost qui contribue à la transformation en terreau fertile pour les futures plantations. Les enfants sont très réceptifs et sensibilisent à leur tour leur famille.

Dans la continuité, un point de compostage a été installé au lotissement communal, avec le même partenariat. 16 foyers volontaires du lotissement s'inscrivent désormais dans les opérations de réduction des déchets. Economique et écologique, ce projet est également un moyen pour créer du lien social en favorisant les rencontres autour des composteurs. A ce jour, le succès de la démarche a permis d'installer un deuxième bac de compostage. Dans la même dynamique, un système de tri au cimetière a vu le jour. La population est toutefois moins réceptive à la démarche et il faut régulièrement intervenir pour corriger les erreurs de tri.»

Fourniture de matières sèches

Aujourd'hui, plus d'une quinzaine de sites de compostage de proximité sont en fonctionnement sur le territoire du SICTOM Sud-Allier. Essentiellement composés de déchets humides, les apports sur ces sites nécessitent l'ajout de matières sèches pour que le processus de compostage s'enclenche et obtenir un compost de qualité. C'est pourquoi le SICTOM Sud-Allier s'est rapproché de l'atelier chantier d'insertion **Le Tavaillon de l'Allier, situé à Bellenaves**. Les déchets de bois issus de leur activité constituent un apport de matières sèches optimal et indispensable pour ces composteurs partagés. De potentiels déchets, copeaux, sciure et petites chutes de bois, se sont ainsi transformés en matières premières pour le compostage, participant ainsi à réduire la production de déchets sur notre territoire.



Lieu-dit Maugarat
03330 BELLENAVES
Tel : 04 43 03 19 75
Mail : letavaillelallier@sfr.fr
Web : www.letavaillelallier.fr

Horaires : Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

80%
des communes
équipées
+ de 200 tonnes
de déchets
valorisés

Avec plus de 300 composteurs implantés dans les cimetières de 110 communes, ce sont près de 200 tonnes de fleurs séchées, terre et plantes qui ont été valorisées sur place et ont ainsi été détournées des circuits de collecte des ordures ménagères, représentant une économie de traitement de 23700€ chaque année

Votre commune participe-t-elle ?



Après les particuliers, les établissements scolaires ou les campings, le SICTOM Sud-Allier a lancé, fin 2014, une action éco-exemplaire visant ses communes adhérentes avec l'implantation de composteurs au sein des cimetières.

Un projet qui a rapidement remporté l'adhésion des usagers et des communes....



Chaque année, des quantités importantes de déchets sont collectées dans les cimetières. Pour ne plus transporter puis incinérer des déchets composés principalement de végétaux et de terre, le SICTOM Sud-Allier accompagne les communes dans leur politique de réduction de leurs déchets, et en particulier les déchets provenant des cimetières.

À cet effet le SICTOM propose la mise à disposition gratuite de composteurs et de conteneurs ordures ménagères supplémentaires, si nécessaire, pour permettre la valorisation des déchets verts directement sur leur lieu de production. Une signalétique adaptée est par ailleurs apposée sur les bacs pour permettre aux usagers de faire le tri facilement. Aujourd'hui, ce sont 110 communes qui se sont investies dans cette démarche

avec succès et avec un résultat probant à la clé.



Les retours que nous font parvenir les communes après quelques mois, voire 1 an d'expérimentation, sont plutôt positifs. Même s'il faut veiller, surtout au début, à enlever quelques pots en plastique jetés dans les composteurs, les usagers adhèrent globalement à la démarche.

A Andelaroche, première commune à s'être lancée dans le projet, l'agent communal ne sort plus le conteneur ordures ménagères que tous les 15 jours... Moins de déchets à collecter, à transporter et à traiter pour le SICTOM et aussi du temps gagné pour les agents communaux qui peuvent ainsi veiller à la bonne utilisation des composteurs.

Dans les cimetières comptant des centaines de concessions, comme à St Pourçain/Sioule par exemple, les composteurs ont déjà produit plusieurs kilos de compost qui peut, au choix des communes, être mis à disposition des usagers ou être utilisés dans les espaces verts municipaux.

COLLECTE & TRAITEMENT



Réception officielle des bennes de collecte en présence de l'UGAP (centrale de groupement d'achats publics), de SCANIA et de SEMAT

Modernisation du parc de véhicules

Depuis plusieurs années, le SICTOM Sud-Allier a engagé une modernisation régulière de son parc de véhicules.

En ce début 2017, 4 nouvelles bennes de collecte sont réceptionnées au SICTOM pour un coût total de 742 210€TTC. Une bonne occasion pour découvrir d'un peu plus près ces tout nouveaux arrivants !



4 camions bennes de 26 tonnes, flambant neufs, sillonnent depuis avril 2017 les routes du territoire du SICTOM Sud-Allier.

Il s'agit de châssis SCANIA équipés de bennes traditionnelles SEMAT de capacité 18m³.

Les châssis répondent aux normes Euro 6, visant une réduction des rejets polluants par rapport aux camions d'ancienne génération. Par ailleurs, la consommation de carburant est revue à la baisse grâce à des moteurs plus performants. Les premières tournées avec ces nouveaux camions ont permis d'économiser, pour chacun d'entre eux, entre 25 et 30 litres de carburant par jour. Ces nouveaux outils, qui viennent en remplacement de camions en fin de vie sont donc plus fonctionnels et économiques. Le renouvellement des véhicules évite effectivement des dépenses importantes de réparations sur des camions plus anciens. Notre volonté reste d'assurer un service de qualité en limitant les coûts de fonctionnement.

Environnement et sécurité

La volonté de la collectivité est de s'adapter aux nouvelles

technologies, ainsi qu'aux nouvelles normes de sécurité et environnementales en vigueur. Les chauffeurs sont par ailleurs formés régulièrement à l'éco-conduite. Il est en effet possible d'adopter une conduite optimale, permettant de réduire les consommations de carburant, de l'ordre de 5 à 10%.

Ergonomiques, les équipements de ces camions sont destinés à faciliter le travail des agents, et diminuer ainsi les risques d'accident de travail. Ainsi, les cabines offrent une meilleure visibilité et une ergonomie optimale, contribuant à sécuriser le travail des agents.

1 150 000 kms effectués chaque année

640 000 litres de gazole consommés chaque année

69 agents (chauffeurs et rippeurs) qui assurent les tournées de collecte dès 5 heures, du lundi au vendredi

Vos collectes en pratique

3 informations pratiques à connaître à propos de la collecte des ordures ménagères...



Quels déchets dans nos poubelles d'ordures ménagères ?

Les déchets qui ne peuvent ni être recyclés, ni être compostés sont à déposer avec les ordures ménagères.

Ne peuvent pas être jetés aux ordures ménagères : les emballages en verre, les végétaux, les encombrants, les gravats, les déchets spécifiques des

ménages, les déchets d'activités de soins, les cadavres d'animaux ou excréments d'animaux non mélangés aux ordures ménagères. Pour plus de renseignements, le règlement de collecte de la collectivité est consultable sur le site Internet : www.sictomsudallier.fr

Quel contenant présenter à la collecte ?

* **Des conteneurs :** s'ils font plus de 120 litres, ils doivent répondre à la norme NF-EN 840 pour pouvoir être accrochés au camion.

* **Des sacs ou des poubelles :** sous condition qu'ils pèsent moins de 20kg.



Suppression des marches arrières

Pour la sécurité de ses agents, des biens, des personnes présents sur la voie publique, et en conformité avec la réglementation, le SICTOM Sud-Allier s'est engagé dans la suppression des collectes en marches arrières.

Chaque situation a fait l'objet d'une étude individualisée et une ou plusieurs solutions seront proposées aux personnes concernées en accord avec les mairies (points de regroupement, modification de tracés des circuits de collecte...).

Les personnes intéressées seront informées préalablement à la mise en place de ces modifications.



Chaque année en France, une dizaine d'agents de collecte sont victimes d'accidents mortels, dont la moitié suite à des marches arrière (estimation de la FNADE).

Vos services lors des JOURS FÉRIÉS

Les collectes des déchets ménagers sont maintenues les jours fériés sauf les 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre.

Pour ces 3 jours, les ramassages sont reportés à des dates ultérieures qui sont mises en ligne sur le site Internet (www.sictomsudallier.fr), sur la page Facebook du SICTOM (SICTOM sud allier) et communiquées aux communes concernées.

En revanche, les 14 déchetteries et les services administratifs du SICTOM sont fermés tous les jours fériés de l'année.

Lors des jours fériés, les collectes s'effectuent un peu plus tôt que d'habitude. Pensez bien à sortir vos poubelles la veille !



COLLECTE & TRAITEMENT



Demain, une performance énergétique accrue

À l'heure de la transition énergétique, le traitement des déchets s'inscrit plus encore dans une logique d'économie circulaire. C'est l'ambition première du SICTOM Sud-Allier et de son délégataire LUCANE (groupe VEOLIA) qui s'emploient ensemble quotidiennement à les valoriser, sous forme de nouvelles matières ou d'énergie.

L'usine d'incinération des ordures ménagères de Bayet sera bientôt plus économe et plus performante.

Explications des travaux à venir...

D'ici quelques mois, l'usine d'incinération de Bayet perdra ses panaches de fumées blanches... En effet, des travaux d'amélioration du process de traitement des rejets gazeux vont être réalisés, pour un montant estimé de 1,3 millions d'euros HT. Ils vont permettre, d'une part, de réaliser des économies importantes de combustibles et, d'autre part, d'améliorer le coefficient de performance énergétique de l'usine de 50% à plus de 65%, lui conférant ainsi le statut juridique d'Unité de Valorisation Énergétique, au sens de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie).

Traiter et valoriser pour transformer les déchets en ressources

Depuis le début de son fonctionnement en 1982, l'usine d'incinération de Bayet est tournée vers un mode de traitement synonyme d'une gestion vertueuse des déchets, associant valorisation énergétique sous forme de vapeur brute et valorisation matière des résidus d'incinération (mâchefers

et ferrailles). Le tout dans le cadre d'une haute exigence environnementale en matière de traitement des fumées.

Dans un souci d'économie d'énergie et de préservation des ressources environnementales, le SICTOM Sud-Allier et LUCANE ont opté pour des travaux portant sur la suppression d'un laveur et sur la modification des cheminées de l'usine.

Cette transformation du traitement de fumées humide à la chaux en un traitement de fumées sec sera notamment pertinente sur différents points de vue : économique, énergétique, environnemental et fiscal.

Les impacts attendus sur la performance énergétique de l'usine sont les suivants :

- augmentation de la vapeur vendue à SECANIM (usine d'équarrissage voisine) ;
- augmentation de la chaleur autoconsommée ;
- diminution de la consommation électrique de 5 à 10% minimum ;
- diminution de la consommation

de gaz de 50% minimum.

D'autre part, les travaux participeront également à réduire les impacts de l'usine sur l'environnement avec la baisse des émissions de CO₂, la baisse de la production de REFIOM (résidus solides des fumées) de 12% et la baisse de la quantité d'eau prélevée dans la Sioule -13 000m³/an en moins-.

L'amélioration du taux de performance énergétique permettra par ailleurs au SICTOM Sud-Allier de payer moins de taxes sur les activités polluantes et d'obtenir des soutiens bonifiés de la part des éco-organismes.

Ces travaux sont complétés par l'approfondissement du partenariat avec SECANIM et l'engagement signé au mois d'avril 2017 pour le prolonger jusqu'en 2037 afin de permettre l'installation de serres agricoles à proximité du site, qui seront chauffées avec la vapeur produite par l'UVEOM du SICTOM, augmentant ainsi encore plus le taux de valorisation énergétique du site.

DANS NOS DÉCHETTERIES

Les déchets spécifiques des ménages sont des déchets issus des produits d'entretien, de bricolage et de jardinage que nous pouvons tous avoir à la maison... Contenant des produits chimiques qui peuvent présenter des risques, tant pour la santé que pour l'environnement, ces produits ne doivent absolument pas être jetés à la poubelle ou dans les canalisations. Leur destination est tout simplement la déchetterie ! Ils nécessitent en effet une collecte et un traitement spécifiques, qu'ils soient vides ou non.



Peintures, solvants, engrais, colles, insecticides, pesticides, enduits, produits d'entretien pour piscine, liquide de refroidissement... autant de produits du quotidien qui peuvent s'avérer dangereux s'ils ne sont pas collectés et traités dans des conditions particulières.

11,8 tonnes de déchets spécifiques collectés en 2016 par le SICTOM

Il est indispensable de déposer ces déchets spécifiques, dans leurs emballages d'origine, en déchetterie. Remis directement au gardien, celui-ci les stockera dans un local dédié et les triera selon leur famille d'appartenance. Ce regroupement est nécessaire pour éviter les mélanges de produits incompatibles qui pourraient déclencher des incendies, des explosions ou diverses pollutions.

L'éco-organisme Eco-DDS, est chargé d'organiser la collecte et le traitement de ces déchets bien particuliers. Ils sont en effet régulièrement enlevés dans nos 14 déchetteries, puis transportés par un opérateur spécialisé, d'abord vers un centre de regroupement, puis vers un centre de traitement dans lequel ces déchets seront soit valorisés, soit éliminés dans des conditions respectueuses de l'environnement.

Quelles alternatives aux pesticides ?

Depuis le 1^{er}/01/2017, l'usage des pesticides est interdit pour l'Etat, les collectivités locales et les établissements publics, dans les espaces verts publics. Cette interdiction sera étendue aux particuliers à compter du 1^{er}/01/2019, autant dire dès demain...

Si nous commençons à bannir les produits phytosanitaires pour l'entretien du jardin ? Pour conserver l'humidité et empêcher la pousse des herbes indésirables au pied des arbres et dans les massifs fleuris, pensons à les pailler avec les tontes de pelouse. Plutôt que d'acheter des engrais chimiques, si nous faisons du compost ? Diminution de la poubelle assurée et amendement du sol avec un apport écologique et naturel garanti !

Rotation des cultures pour éviter l'épuisement du sol, compagnonnage (association des plantes pour les stimuler ou faire barrage à certains nuisibles), mélange et variation des végétaux... Des solutions existent, plus d'hésitation !

Sont concernées...



L'ASTUCE RÉDUC

Stop Pub

Comme vous l'avez sans doute constaté nos boîtes aux lettres sont souvent remplies de prospectus : 31kg en moyenne chaque année par foyer. Au mieux, ils terminent dans le bac ou sac jaune pour être recyclés, au pire à la poubelle et ils sont incinérés ! Environ la moitié des prospectus n'est pas recyclée...

Tous ces papiers ont par ailleurs nécessité de l'énergie, des matières premières et de l'eau pour leur fabrication.

Si vous ne lisez pas ces imprimés non adressés, et ne désirez plus les recevoir, il est possible d'apposer sur sa boîte aux lettres un autocollant Stop Pub qui matérialise votre refus. Cet autocollant mentionne en outre le souhait de continuer à recevoir l'information des collectivités (commune, intercommunalité, département, région, SICTOM...). Si toutefois vous ne recevez plus les publications des collectivités après la pose de votre Stop Pub, contactez-les pour les informer de ce dysfonctionnement. Vous trouverez un Stop Pub dans cette Lettre info, en page ...

Et les publicités nominatives ?

Si vous ne souhaitez plus recevoir de publicités adressées, faites-le savoir en écrivant à l'Union Française du Marketing Direct (UFMD). Cet organisme gère la liste Robinson-Stop publicité. Il transmettra vos coordonnées à ses adhérents. Vous pouvez aussi faire une demande directement auprès des entreprises. Cette démarche, gratuite, diminuera le nombre de courriers publicitaires à votre nom. Cependant, elle ne vous empêchera pas totalement de recevoir des prospectus.

En effet, toute commande, demande d'abonnement ou de catalogue postérieure à cette démarche peut conduire à votre réinscription dans les fichiers commerciaux.



Les sacs passent au durable

Inscrite dans la loi sur la transition énergétique, l'interdiction des sacs plastique fins est entrée en vigueur en deux temps : le 1^{er} juillet 2016 pour les sacs de caisse et le 1^{er} janvier 2017 pour les sacs d'emballage des fruits et légumes. Ces sacs sont à l'origine d'un énorme gaspillage : fragiles, ils sont souvent jetés sitôt rentrés chez soi et la marchandise déballée. Chaque année, 5 milliards de sacs fins en plastique sont distribués aux caisses et 12 milliards aux rayons fruits et légumes.

Ces sacs plastiques sont le symbole d'une consommation et d'une production de déchets inutiles alors que les alternatives à leur utilisation sont nombreuses et faciles à mettre en œuvre.

Quelles alternatives aux sacs jetables ?

Désormais, pensez à toujours avoir sur vous des sacs en tissu, des sacs cabas, des paniers... mais aussi des pots ou boîtes réutilisables qui pourront vous permettre de stocker vos achats en vrac (fromage, charcuterie, boucherie, produits secs tels que la farine,

les féculents...). Certains fruits et légumes ne nécessitent pas forcément d'être mis dans des sacs : le ticket de pesée peut être collé sur le produit !

Pique-nique 0 déchet

Fêtes de famille, pique-niques, manifestations locales peuvent parfois rimer avec déchets... Pour profiter de ces moments festifs tout en allégeant la poubelle, il suffit de remplacer les produits jetables qui seront d'ailleurs bientôt interdits à la vente.

En effet, à partir du 1^{er} janvier 2020, la vente d'assiettes, de couverts, de verres et tasses entièrement en plastique sera interdite. Seule sera alors autorisée la vaisselle jetable compostable.

Dès à présent, nous pouvons petit à petit constituer un "kit réutilisable" qui sera plus économique à

long terme : gobelets, carafes et assiettes en plastique "dur" lavables, serviettes en tissu, toile cirée (plus facile à nettoyer que le tissu), couverts... Pensons aux brocantes et à la Recyclerie pour faire nos achats.



BON DE COMMANDE COMPOSTEURS

3 modèles de composteurs, en bois, livré en kit



A renvoyer au SICTOM Sud-Allier - 10 rue des Bouillots - 03500 BAYET

Pour tout renseignement : 04.70.45.51.67 ou 0 800 831 628

La facture sera envoyée par le Centre des Finances Publiques de Saint-Pourçain/Sioule

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

TELEPHONE* :

E-MAIL (pour envoi documentation compost + actus SICTOM) :

- Commande livrée en déchetterie de (Bayet, Bellenaves, Chantelle, Charmeil, Ebreuil, Gannat, Le Mayet de Montagne, Monétay/A., St Germain des Fossés, St Gérard le Puy, St Prix, St Yorre, Tronget, Varennes/A.)
- Installation du composteur gratuite à domicile par un maître-composteur (du lundi au vendredi, de 9h à 17h30)

Qté commandée	Produit	Montant TTC/unité	Montant total
	300 litres	30€ TTC**	
	600 litres	42€ TTC**	
	800 litres	58€ TTC**	
	Aérateur	5€ TTC**	
	Bioseau	3,50€ TTC**	
Montant TTC à payer			

Fait à le Signature

Je joins mon règlement par chèque à mon bon de commande à l'ordre du "Centre des Finances Publiques"

* Le SICTOM Sud-Allier vous contactera lorsque votre composteur sera disponible en déchetterie ou pour un RDV

** Tarifs en vigueur en 2017, uniquement valables dans la limite des stocks

<i>Cadre réservé à la livraison</i>	
Marchandise récupérée/livrée le :	Nom agent SICTOM :
Signature agent :	Signature client :

Une collecte de nos déchets de qualité, en toute sécurité : un objectif commun pour le SICTOM Sud-Allier, SCANIA et SEMAT.



Avril 2017 : réception de quatre nouveaux camions de collecte